






Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



22 446 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian de la branche est inférieur de 17,31 % à celui du secteur.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	NS	34 646***	36 532***
Professions intermédiaires	22 229**	24 934***	22 241***
Employés	NS	22 928**	20 509***
Ouvriers	28 596***	NS	19 109***
Ensemble	22 446***	27 145***	22 444***

Source : estimations d'après les données Insee, DADS 2016.

Précision +/- 5 %. Niveau de confiance : *** 99 %, ** 95 %, * 90 %.
NS : résultat non-significatif.



La DADS "salariés" donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que les femmes gagnent en moyenne 74,3 % de la rémunération des hommes.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



RÉMUNÉRATION MÉDIANE DES HOMMES

Les hommes ont une rémunération médiane annuelle supérieure de 993 € par rapport à l'ensemble des salariés de la branche.

En revanche, ils bénéficient d'une rémunération inférieure de 19 % à celle de l'ensemble des hommes travaillant dans le secteur.

Le faible effectif de femmes ne permet de calculer leur rémunération médiane annuelle.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			
Femmes	NS	25018***	21 647***
Hommes	23 439**	28 934***	28 856***
Ensemble	22 446***	27 145***	22 444***

Source : estimations d'après les données Insee, DADS 2016.

Précision +/- 5 %. Niveau de confiance: *** 99 %, ** 95 %, * 90 %.

NS : résultat non-significatif.